

DEMANDE D'ALLOCATION DE RECHERCHE DE L'ED SISEO
Année universitaire 2017-2018
SUJET DE THESE

<p>1. LABORATOIRE</p> <p>Nom ou sigle : CDPPOC Statut : (EA 4143) Equipe d'accueil</p>	<p>2. DIRECTION DE THÈSE</p> <p>Directeur de thèse (HDR) : Mme Hélène Claret (PR CNU 01) Codirecteur éventuel : M. Johann Le Bourg, MCF CNU01</p>
<p>Domaine de compétences de l'ED SISEO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement <input type="checkbox"/> - Organisations <input checked="" type="checkbox"/> - Systèmes <input type="checkbox"/> 	<p>Collaborations éventuelles :</p> <p style="text-align: center;">-</p>
<p>3. SUJET DE THÈSE</p> <p>Titre : « Entre fait et droit, l'interprétation du contrat »</p>	
<p>4. RESUME</p>	
<p>Français</p> <p>La thèse intitulée : « Entre fait et droit, l'interprétation du contrat », a pour objectif de s'interroger sur les différentes techniques d'interprétation de la volonté des parties auxquelles doit recourir le juge confronté à des dispositions contractuelles lacunaires ou/et obscures.</p> <p>Ce travail ambitionne d'effectuer une relecture des anciens articles 1156 à 1164 à la lumière de ceux nouvellement introduits dans le Code civil en 2016 aux articles 1188 à 1192.</p> <p>Il est en effet possible de voir par-delà le guide-âne des directives d'interprétation une véritable conception du rapport contractuel questionnant l'office du juge par rapport au contrat et au-delà même, le rapport de parties entre elles.</p> <p>Cette recherche se nourrira d'éléments historiques, comparatifs et prospectifs ; elle s'appuiera sur une base empirique mûrie à l'aune des principes fondateurs comme régulateurs du droit contractuel.</p> <p>Anglais</p> <p><i>The thesis entitled "Between fact and law, the interpretation of the contract", seeks to examine the various techniques used to interpret the will of the parties when the judges have to analyse inadequate contractual terms.</i></p> <p><i>This work aims to reconsider the former articles 1156 to 1164 in the light of those newly introduced in the Civil Code in 2016 (recent articles 1188 to 1192)?</i></p> <p><i>It is indeed possible to see beyond the rules of interpretation a real conception of the contractual relationship questioning the office of the judge in relation to the contract and even beyond the relationship of parties between themselves.</i></p> <p><i>This research will have historical, comparative, and forward-looking elements at its core. It will be grounded on an empirical basis through founding and regulator principles of contractual law.</i></p>	

5. PROJET DE RECHERCHE DETAILLE

I / Thèmes de réflexion

L'interprétation, c'est, selon le Vocabulaire Henri Capitant, « l'opération qui consiste à discerner le véritable sens d'un texte obscur ». Les anciens articles 1156 à 1164 du Code civil désormais ramassés dans les articles 1118 à 1192 sont généralement présentés comme un « guide-âne » devant permettre au juge de déterminer la commune intention des parties. De récentes et pertinentes études démontrent que cette question s'ordonne autour d'une problématique beaucoup plus complexe. Ainsi que le note un auteur (V. Philippe Simler, *Propos introductifs*, RDC 2015), « l'identification de ce qui est clair et précis est à peine moins difficile que la recherche du sens véritable de ce qui ne l'est pas. Les exemples ne manquent pas de clauses jugées claires et précises ici et à une époque, et sujettes à interprétation ailleurs et à une autre époque ».

La recherche de la commune intention des parties n'affirme-t-elle pas plus qu'elle ne démontre au demeurant ?, le « concept d'interprétation, tel qu'il est traditionnellement entendu en droit, embrassant bien autre chose et bien plus que son étymologie ne suggère ».

L'objectif de la thèse consistera à revisiter les règles d'interprétation initialement insérées dans le Code civil et conforme à la doctrine des auteurs de l'ancien droit pour les confronter aux dispositions voulues plus modernes par le législateur en 2016 afin d'en déduire l'émergence de nouveaux paradigmes.

Pour cela, il sera nécessaire de s'interroger aussi sur les influences venues d'ailleurs en étudiant les instruments du droit européen des contrats ainsi que les règles d'unification du droit du commerce international.

II / Méthodes de recherche

Ce travail de recherche fera appel à une analyse historico-comparative des principes d'interprétation.

Le mécanisme interprétatif de la volonté des parties est souvent envisagé de manière négative par la doctrine, considérant que, relevant du pouvoir souverain des juges du fond, le fait l'emporterait sur le droit, la technique juridique étant reléguée au second plan. Une telle affirmation ne résiste pas à l'analyse. L'objet de la thèse visera donc à appréhender l'interprétation sous un jour nouveau, permettant à l'analyste de s'élever au niveau des concepts.

Ce travail nécessitera de la part du doctorant une recherche empirique basée sur le dépouillement systématique (à partir des bases de données recensées) d'un grand nombre de décisions des juges du fond (juges d'instance et cours d'appel) afin de découvrir derrière le langage des juges, celui du droit.

La thèse approfondira les nouvelles perspectives issues de l'intégration dans le code civil des contrats d'adhésion ainsi que de l'interprétation inédite qui leur est propre.

La thèse ne s'interdira enfin aucune incursion dans les perspectives d'évolution (révolution ?) du rôle à attribuer à la Cour de cassation aujourd'hui exclusivement juge du droit et demain peut-être troisième degré de juridiction ?

Le doctorant réalisera sa thèse **au sein du CDPPOC** situé à la Faculté de droit de Chambéry (Centre de droit public et privé des obligations et de la consommation. Informations : <https://www.fac-droit.univ-smb.fr> rubrique « Recherche »). En contrepartie de son investissement dans les activités du centre de recherche, il bénéficiera de l'appui documentaire, matériel et scientifique du centre (salle de travail, accès aux collections, prise en charge de certains frais, suivi de thèse, etc.).

6. CANDIDAT RECHERCHE :

Le ou la doctorante devra avoir effectué un cursus universitaire de qualité et posséder une solide formation en droit des obligations.

Une réelle aptitude à la conceptualisation comme une connaissance de la pratique du droit vivant sont encore souhaitées pour mener à bien un travail mobilisant aussi bien capacités d'abstraction que compétences techniques.

7. FINANCEMENT DE LA THESE : *Le contrat doctoral fixe une rémunération minimale, indexée sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique : depuis le 1er février 2017, elle s'élève à **1768,55 euros bruts mensuels** pour une activité de recherche seule. Un avenant attributif d'une mission complémentaire d'enseignement est possible pour une durée de 2 ans. Sous réserve de la publication de l'arrêté fixant le taux de rémunération des heures complémentaires, la rémunération mensuelle sera de 220, 80 euros bruts pour 64 heures ETD par année universitaire.*

8. CONTACT :

Contacts scientifiques : Le Bourg Johann ou Hélène Claret

Tél : 06 78 41 64 04

Email : johann.le-bourg@univ-smb.fr ou helene.claret@univ-smb.fr

Contact administratif : Jean-François Joye, directeur du CDPPOC jean-francois.joye@univ-smb.fr